

des mesures qu'il prendrait. On se souvient que le rapport de la Commission d'étude signale que les besoins de logement de la plupart des Canadiens devraient être satisfaits par l'entreprise privée. Or, les réalisations de l'entreprise privée révèlent qu'elle ne peut répondre qu'aux besoins des deux tiers environ de la population. Le tiers restant ne peut s'acheter de maisons à cause de la cherté des terrains et des matériaux et du taux élevé de l'intérêt; ces gens sont tout à fait démunis. Oui, à peu près un tiers de nos compatriotes ne peuvent s'acheter de maison. Nous, néo-démocrates, prétendons que chaque Canadien a droit à sa maison. Le logement est un des premiers droits de l'homme et qu'il puisse le payer ou non, tout homme a droit à son logement.

À notre avis, 250,000 nouveaux logements devraient être construits en 1969 pour répondre aux besoins actuels et pour remédier à la pénurie à effet cumulatif qui sévit depuis des années. Dans son rapport, le Conseil économique du Canada estimait à 200,000 le nombre de logements à construire chaque année. Il en faut 190,000 annuellement pour suffire aux besoins actuels et 10,000 pour remplacer les habitations vétustes, à démolir. Cependant, le gouvernement n'a pas fait grand-chose en matière de logement. En 1966, il y a eu 134,000 mises en chantier; en 1967, 164,000 et en 1968, 196,000. Il manque donc 150,000 logements au Canada. Voilà pourquoi notre objectif de cette année est de 250,000 habitations.

Le Nouveau parti démocratique veillerait, par une mesure législative, le cas échéant, à ce que les fonds nécessaires à nos besoins en matière d'habitation soient fournis régulièrement par les institutions financières. Bon nombre d'entre elles n'investissent pas dans ce secteur mais elles le font dans d'autres. D'après le rapport sur le logement, les compagnies d'assurance placent 50 p. 100 de leur fonds dans les hypothèques; les sociétés de fiducie et de prêts 60 p. 100; les banques, 3.3 p. 100 et les caisses de pension, 9 p. 100.

Des déclarations récentes émanant de compagnies d'assurance démontrent qu'elles sont peu disposées et qu'elles hésitent à consentir des prêts hypothécaires. En fait, rien ne nous assure qu'elles le feront. Nous devrions veiller à ce qu'une proportion convenable des fonds à investir de la part des institutions financières soit affectée au domaine hypothécaire. Ces institutions devraient investir davantage dans ce domaine. À l'heure actuelle, 42 p. 100 des capitaux nécessaires à l'habitation proviennent d'institutions financières privées du pays; 40 p. 100 du coût des habitations proviennent des paiements initiaux et d'autres moyens de financement privé, tandis que le gouvernement verse les

autres 18 p. 100. Nous estimons que la contribution du gouvernement devrait être portée au moins à 25 p. 100.

D'après le rapport, le gouvernement serait satisfait des 42 p. 100 que les institutions financières privées fournissent. Nous ne le sommes pas et, à notre avis, le ministre des Transports (M. Hellyer) ne saurait, seulement par la persuasion, amener les institutions financières à assurer une entrée constante de capitaux sur le marché hypothécaire. Je dis cela en raison des réalisations antérieures dont nous avons été témoin. Le ministre a récemment invité à Ottawa les représentants d'un certain nombre d'institutions financières privées, avec l'idée de les persuader d'investir plus de capitaux dans l'habitation. Il n'a pas réussi et, en septembre, il a dû recourir aux Canadiens afin d'obtenir 170 millions de dollars pour l'habitation. Les résultats que nous avons obtenus en matière de construction domiciliaire ne sont pas dus à nos institutions financières, mais aux initiatives prises par le gouvernement dans ce domaine.

Le Nouveau parti démocratique estime aussi que les églises, les syndicats et autres organisations sociales devraient être priés de mettre à profit leurs ressources financières pour aider au développement de nos ressources humaines. La loi nationale sur l'habitation n'a pas suscité la construction d'un nombre suffisant de foyers pour nos citoyens âgés. Trop peu d'habitations à dividendes limités ont été construites. Je suis déçu de l'apport des églises. Leur contribution au financement de foyers a été minime. Je suis aussi déçu des réalisations des syndicats dans ce domaine. Ils ont affecté trop peu de fonds à la construction domiciliaire. Toutes ces organisations devraient à l'avenir jouer un rôle plus actif dans ce domaine qu'elles ne l'ont fait dans le passé.

Monsieur l'Orateur, les taux d'intérêt actuels ne sont rien moins qu'usuriers. Apparemment, les taux d'intérêt sont déterminés par l'offre et la demande, et non par les réserves de capitaux. Je me rappelle avoir assisté à Toronto à une conférence qu'avait organisée l'ancien ministre du Travail, M. Nicholson. M. David Mansen, ancien président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, avait alors dit que les fonds hypothécaires n'avaient jamais été rares au pays. Selon lui, les coffres des institutions financières canadiennes étaient pleins à craquer. Les taux d'intérêt élevés ont eu tendance à restreindre les emprunts. Nombre de nos institutions ont rendu leurs services inaccessibles en demandant pour les prêts des intérêts excessifs. Bref, les gens n'achètent pas.

D'après le Nouveau parti démocratique, les Canadiens ne devraient pas être obligés de